

PROCES-VERBAL

SEANCE DU 10 FEVRIER 2022

Convocation du 1^{er} février 2022

Présents : LAPEYRE Madeleine. BETEILLE Aline. GARBAYE François. ZAGO Patrick. VIGNE Nicole. ZAGO Christian Pierre. LAOUE Lydie. LEVEILLE Jean-Guy. DESPUJOLS Nathalie

Absents - Excusés : FUSTAILLON Philippe. MESANA Marc

Absents non excusés : NEANT

Procuration : NEANT

Secrétaire de séance : Madame LAPEYRE Madeleine

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 25 JANVIER 2022

Madame le Maire donne lecture du compte-rendu du 25 janvier 2022 et demande s'il y a des observations à formuler. Aucune observation.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2- PLUi - DEBAT PADD REACTUALISE – Délibération n° D002/2022 (sans vote) –

Madame le Maire rappelle les orientations du PADD (plan d'aménagement du développement durable) déjà validé et présente au Conseil Municipal le projet réactualisé et notamment les 4 axes stratégiques :

- Axe 1 – Favoriser l'accueil de population tout en confortant l'identité du territoire Bazadais
- Axe 2 – Renforcer l'attractivité de l'économie et les savoir-faire locaux
- Axe 3 – Adopter un mode de développement urbain respectueux du cadre de vie
- Axe 4 – Répondre aux enjeux climatiques, énergétiques et environnementaux

Le document a été préalablement transmis aux Elus pour lecture avant le débat.

Le débat est ouvert, la parole est donnée aux Elus.

Lydie LAOUE : on ne peut pas construire sur les terrains que l'on possède ; la rénovation coûte plus cher que la construction neuve ; comment faire venir de la jeunesse dans nos villages si elle ne peut pas construire sur le terrain des parents : ce n'est pas de la démocratie, la dérogation est un travail de défense. En conclusion, l'intérêt personnel permet de faire avancer l'intérêt des particuliers. Pour la révision, 10 ans ce n'est pas long mais celui qui attend pour construire c'est très long.

Christian ZAGO : on ne peut pas construire, il aurait fallu prévoir d'autres terrains constructibles dans le bourg de MASSEILLES ; les contraintes de la campagne ne conviennent pas forcément aux nouveaux arrivants.

Aline BETEILLE : lorsque tous les terrains seront construits, il y aura une révision du PLUi. Depuis longtemps, il s'est fait des choses que l'on n'aurait pas dû faire, il faut donc maintenant réglementer pour éviter tout et n'importe quoi.

François GARBAYE : les constructions sont limitées en raison de la préservation des zones agricoles.

Madeleine LAPEYRE : la conclusion n'est pas encourageante ; réduction de 45 % des espaces, volonté de conserver et de préserver les terres agricoles. On ne parle jamais des changements de destination.

Nathalie DESPUJOLS : concernant la mobilité, les gens se sont toujours déplacés et cela continuera.

Patrick ZAGO : pas de commentaire.

Jean-Guy LEVEILLE : c'est un beau projet.

3 – PROJETS 2022

- **ACCES EGLISE** : des devis ont été demandés pour résoudre le problème de l'accessibilité à tous les handicaps dans l'église
- **WIFI PUBLIC** : il va être installé prochainement au gîte
- **PROJET D'AMENAGEMENT DU BOURG – VALORISATION DU PATRIMOINE BÂTI ET ENVIRONNEMENTAL « Cœur de Bourg »** : les dossiers de demande de subvention DETR et DSIL sont déposés
- **ENFOUISSEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE DANS LE BOURG**

4 – QUESTIONS DIVERSES

- Comice Agricole : il aura lieu le 20 août 2022 à GRIGNOLS à l'ancien camping municipal. Il faut mobiliser du monde pour organiser cette fête et trouver des idées. La commission « Fêtes et Cérémonies » (DESPUJOLS Nathalie, LAOUE Lydie, ZAGO Patrick, LAPEYRE Madeleine) est chargée de ce dossier.
- Nathalie DESPUJOLS demande la date à laquelle les bennes pour les déchets vont être mises à disposition. Madame le Maire répond qu'une feuille de route va être établie pour lancer l'opération très vite.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôt la séance.